

PROTOCOLE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL

RELATIF AU 1% LOGEMENT

CAHIER DES CHARGES DE LA REORGANISATION DU RESEAU CIL

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Les partenaires sociaux gestionnaires du 1 % logement ont signé le 17 septembre 2008 un protocole national interprofessionnel visant notamment à :

- Créer 30000 logements économiquement accessibles supplémentaires par année,
- Proposer une refonte ambitieuse de la gouvernance du 1% logement.

Compte tenu de cette volonté affichée de refondre la gouvernance du 1 % logement, et de ce fait de réorganiser le réseau des CIL, un cahier des charges de la réorganisation du réseau des CIL a été élaboré.

Ce cahier des charges tient compte notamment de la quadruple ambition affichée pour cette réorganisation, à savoir :

- Davantage de clarté et de lisibilité du réseau des CIL,
- Une efficacité accrue avec des ratios de gestion optimisés,
- Une amélioration du service rendu aux entreprises et aux salariés,
- Une émulation assurée entre opérateurs.

Le schéma de réorganisation retenu a été celui de « l'adaptation et du regroupement par émulation organisée ».

Sa mise en œuvre devra respecter quatre objectifs :

- La mise en place d'entités (CIL ou regroupement de CIL) dotées de tailles critiques minimales et maximales,
- La recherche d'une cohérence de la politique d'intervention sur les territoires, compte tenu des besoins exprimés,
- Une orientation client des CIL et du réseau prenant en compte les besoins des salariés et des entreprises,
- Une optimisation des coûts de fonctionnement

L'objectif mis en avant est de laisser une grande liberté « entrepreneuriale » aux nouveaux CIL dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens passées avec l'UESL.

Ainsi, le cahier des charges qui vous est proposé en pièce jointe, comprend deux éléments :

- 1/ Un cadre de réflexion pour les CIL/CCI fixant les lignes directrices de la réorganisation du réseau et des critères précis chiffrés (Par exemple un critère de dimension financière),
- 2/ Un processus de mise en œuvre assorti d'un calendrier et d'obligations de résultat.

Vous en souhaitant bonne lecture,
Cordialement,

Bernard CAPRON
Chef de file CGPME pour le 1% logement

